



CABINET SUSSE
EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIÉS

Cabinet SUSSE Tristan
Expert Forestier
21, route de l'Ormois
21 270 Marandeuil

Tél : 03.80.31.97.02
Fax : 03.80.31.70.18

PLAN SIMPLE DE GESTION VOLONTAIRE

~ Bois du Tout ~

Appartenant au GF SFM

"Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan"

Propriété située sur la commune de Chiddes

Département de la Nièvre

Surface : 13 ha 96 a 17 ca

Durée d'application : 2022-2036



SOMMAIRE

1- CARACTÈRES GÉNÉRAUX.....	2
1.1 - Situation.....	2
1.2 - Propriétaire	2
1.3 - Servitudes recensées.....	2
2 - FACTEURS DE PRODUCTION.....	2
2.1 - Relief et exposition	2
2.2 - Sols.....	3
2.3 - Climat.....	3
2.4 - Ensembles stationnels	3
2.5 - Facteurs biotiques	3
2.6 - Infrastructure.....	3
2.7 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux	4
2.8 - Unité de gestion	4
3 - PEUPELEMENTS.....	5
3.1 - Traitement antérieur	5
3.2 - Comportement des essences	5
3.3 - Description des peuplements.....	5
3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle.....	6
4 - OBJECTIFS	7
5 - DIRECTIVES DE GESTION.....	7
5.1 - Durée d'application	7
5.2 - Règles de culture des peuplements	7
6 - PROGRAMMES DE COUPES.....	8
7 - PROGRAMME DES TRAVAUX.....	8
7.1 - Soins cultureux.....	8
7.2 - Cynégétique	9
7.3 - Entretien général.....	9

1- CARACTÈRES GÉNÉRAUX

1.1 - Situation

La propriété est constituée de quatre parcelles cadastrales dont une en BND dont la limite a été définie. Celles-ci forment une parcelle forestière unique à 2 km au Nord de la commune de Chiddes :

Parcelles	A 1212	33 a 20 ca	
	A 1215	2 ha 17 a 40 ca	
	A 1226	82 a 75 ca	
	A 1254*	10 ha 62 a 82 ca	(<u>BND</u>)

Surface totale **13 ha 96 a 17 ca**

* Ce dernier numéro a été attribué après délimitation de la parcelle 1224 en BND.

Ces parcelles font parties du Parc Régional du Morvan. La partie principale est bordée par la route départementale 227 reliant Chiddes à Villapourçon permettant un accès sans contrainte.

1.2 - Propriétaire

Propriétaire : **Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan**

Co-Gérant : **Jacques Gorlier, Gislaine Nouallet, Thierry Collin**

Siège social : **1 rue des Pierres
71 400 AUTUN**

1.3 - Servitudes recensées

Néant

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - Relief et exposition

Les expositions sont variées, avec toutefois une dominante orientée vers l'Est, Nord-Est. L'altitude varie de 431 m au sommet à environ 309 m au Sud de la propriété le long de la route départementale. Ce relief détermine des pentes douces et modérées en général, mais parfois plus forte en sommet, n'occasionnant aucune difficulté à la mécanisation forestière.

Le massif forestier du GF SFM appartient à la région forestière du Morvan dans la zone forestière Morvan et annexes cristallines et se situe au Sud-Ouest du PNR du Morvan.

2.2 - Sols

Le substratum géologique est de nature granitique générant des sols argilo-sableux, superficiels et très filtrants sur la partie haute de fertilité modeste, tandis que sur le versant, les sols sont plus profonds, de type brun acide, de fertilité légèrement supérieure, enrichis par colluvionnement. Il en résulte des sols bruns, riches, profonds et légèrement acides.

2.3 - Climat

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux. Il est caractérisé par une pluviosité convenablement répartie sur l'année, avec une hauteur moyenne voisine de 885 mm. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10,5 °C.

Les précipitations neigeuses peuvent être abondantes et causer des dommages. Des gelées tardives sont possibles et courantes tout au long de l'année.

Ces conditions déterminent un **indice d'aridité de 43,1** traduisant un environnement propice au développement de la végétation forestière, en particulier celle des peuplements feuillus tels que le chêne et le hêtre. Le niveau de précipitation compense le déficit hydrique estivale provoqué par une réserve utile inférieure à 100 mm.

2.4 - Ensembles stationnels

La propriété est située dans la région forestière du Morvan.

Sur la majorité de la propriété, on peut retrouver une chênaie-hêtraie acide, alors que dans les fonds de vallon, il s'agit d'une aulnaie marécageuse avec réserve de faible étendue.

- **Chênaie-hêtraie acide** : station la plus représentée, le sol est de type brun acide, à bonne fertilité, profond et généralement sec en hauteur. La texture est de type argilo-sableux. Le peuplement correspond à une chênaie vigoureuse en mélange avec une hêtraie plus étriquée et localisée.

- **Aulnaie marécageuse** : Aulnaie accompagné de bouleau et tremble sur sol engorgé à texture argileuse, plus favorable aux plantes des lieux humides et à haute valeur de conservation.

2.5 - Facteurs biotiques

On note la présence du chevreuil, dont l'influence se fait très sentir sur la végétation forestière. Le sanglier est plutôt de passage.

L'évolution du cheptel de chevreuil est à surveiller, car cette espèce peut provoquer des dégâts importants sur la régénération naturelle. Les espaces ouverts représentent moins de 5 % de la surface et devraient augmenter au cours de la période. La chasse n'est pas louée.

2.6 - Infrastructure

La partie principale de la forêt est reliée au réseau public. Les autres sont tributaires de chemins en terrains naturels utilisables avec un véhicule approprié.

La sortie des produits ne trouvera aucune difficulté mais il faudra avoir des autorisations pour déposer les bois provenant des parcelles situées en amont. Le dépôt des bois de la parcelle principale s'effectuera en bordure de la route publique.

2.7 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux

2.8.1 Commercialisation des bois

Le bois d'œuvre est vendu sur pied ainsi que le bois de chauffage. La propriété est placée dans une région forestière active, où les scieries sont présentes. Les acheteurs sont donc le plus souvent des scieurs locaux. La filière bois local est tournée vers l'utilisation du chêne et du résineux. L'exploitation est effectuée par une main d'œuvre locale qualifiée ou mécaniquement.

La gestion en futaie irrégulière appliquée sur l'ensemble de la propriété, assure un couvert continu, sans transformation brutale. Cette gestion répond parfaitement aux objectifs de conservation des espèces et habitats des sites Natura 2000.

2.8.2 Facteurs humains

La propriété n'est soumise ni à une pression touristique particulière, ni au risque d'incendie. On rencontre parfois des promeneurs et ramasseurs de champignons locaux parcourant le massif. Ce massif reste bien visible depuis la route départementale qui borde la partie Sud-Est.

2.8.3 Facteurs environnementaux

La propriété est située dans le Parc Naturel Régional du MORVAN n° FR8000025.

Le bois fait partie d'une zone Natura 2000, directives "habitats" n° FR2601015 - "BOCAGE, FORÊT ET MILIEUC HUMIDES DU SUD MORVAN". La gestion forestière, prendra en compte ces objectifs en préservant les petites zones humides au sein du massif (sources, forêt alluviales, mares). Les peuplements feuillus seront conduits en futaie irrégulière.

Les parcelles inscrites à ce présent document de gestion sont impliquées pour leurs totalités dans une ZNIEFF de type 2 n° 260014856 - "BAS MORVAN DUS OUEST".

Par conséquent, le GF pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan demande l'agrément au titre des articles L122-7 et 8 du Code forestier.

2.8 - Unité de gestion

Les 4 parcelles cadastrales seront regroupées en une unique parcelle, pour une surface de 14,0 ha.

Parcelle	Commune	Parcelles cadastrales	Surface (ha)
Unique	Chiddes	A 1212, 1215, 1224 et 1226	14,0
Surface totale			14,0 ha

3 - PEUPLEMENTS

3.1 - Traitement antérieur

La gestion passée connue est la réalisation d'une coupe de bois d'œuvre il y a environ 15 ans avec un prélèvement excessif du sous-étage engendrant un fort développement du houx freinant le bon développement de la régénération naturelle.

3.2 - Comportement des essences

ε *Chêne*

Il est présent sur la quasi-totalité des peuplements et domine dans les peuplements. L'acidité des sols détermine un chêne à caractéristique plutôt bonne où le développement est généralement satisfaisant, avec un port élancé et de qualité au niveau des zones de pente où le sol est profond. La hauteur totale se situe entre 20 et 25 m. Sur les parties sommitales, la vigueur régresse fortement et la hauteur est inférieure à 16 m.

La qualité dominante correspond au bois de charpente et menuiserie de second choix, mais certains individus de qualité peuvent trouver un débouché de premier choix. Les défauts fréquents correspondent à la brogne, la gélivure et probablement la roulure. Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 60 cm, dimension atteinte vers 140 ans.

Le potentiel chêne est bon, mais la régénération naturelle est assez rare, de part la présence excessive du houx. Le sol est propice au développement de cette essence il sera donc nécessaire de réaliser des travaux pour favoriser la régénération.

ε *Hêtre*

Le hêtre apparaît sur le replat de la parcelle principale. Les conditions naturelles lui sont assez favorables. Néanmoins, ces bois résultent d'un taillis sous futaie et les bois ne sont pas très élancés. La hauteur totale peut atteindre 25 m. La régénération vient très facilement dans la moindre trouée.

La croissance permet de fixer le terme d'exploitabilité à 100 ans pour un diamètre de 60 cm.

La régénération existe et devra être pris en compte si aucune autre essence ne se développe.

ε *Divers*

Les essences secondaires, aulne, bouleau, frêne ou tremble ont un rôle sylvicole à jouer et méritent d'être conservées en mélange dans les peuplements feuillus humide de fond de vallon. Leur présence n'est pas négligeable car elles apportent une diversité intéressante.

3.3 - Description des peuplements

Trois types de peuplement sont définis :

- | | |
|---|----------------|
| – <i>Type 1 : Chênaie - hêtraie</i> | <i>11,0 ha</i> |
| – <i>Type 2 : Jeune futaie de chêne</i> | <i>2,2 ha</i> |
| – <i>Type 3 : Aulnaie-frênaie</i> | <i>0,8 ha</i> |

Type 1 : Chênaie - hêtraie ~11,0 ha

Il s'agit du peuplement originel local. Le sol y est d'assez bonne qualité.

Il s'agit d'une futaie où le chêne est largement dominant complété par la présence de quelques hêtres et divers passés à la futaie. La densité est assez forte de l'ordre de 80 à 100 tiges/ha pour une classe de diamètre dominante en bois moyen. La part de petit bois est fortement déficitaire. A noter quelques zones plus ouvertes résultant de chablis. La dernière éclaircie a engendré le développement de picot et de brogne sur les troncs et surtout le développement du houx au sol inhibant toute possibilité de régénération naturelle.

La proportion de bois de qualité peut s'améliorer par des coupes régulières, prudentes mettant en valeur les tiges de place.

Type 2 : Jeune futaie de chêne ~2,2 ha

Ce type est situé sur les parties hautes de la propriété où le sol est plus sec et de fertilité moindre en raison d'une réserve utile plus faible. La futaie est constituée de petit bois de chêne parfois issus de rejet de souche. La densité est forte de l'ordre de 200 tiges/ha. Le diamètre varie de 15 à 30 cm pour une hauteur proche de 12 m. La régénération est absente et pour le moment inutile.

Type 3 : Aulnaie-frênaie ~0,8 ha

Il s'agit d'un milieu humide à travers lequel s'écoule un ruisseau. La futaie est constituée de tremble, bouleau, aulne, frêne et parfois quelques vieux chênes. La densité de la futaie est inférieure à 40 tiges/ha avec des diamètres allant de 35 à 55 cm.

Ce type constitue une niche écologique particulière et un habitat forestier assez rare sur ce site.

3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle

- *Type 1 : Chênaie - hêtraie* *11,0 ha*
- *Type 2 : Jeune futaie de chêne* *2,2 ha*
- *Type 3 : Aulnaie-frênaie* *0,8 ha*

Parcelle	Surface (ha)	Types de peuplements (ha)		
		Type 1	Type 2	Type 3
Unique	14,0	<i>11,0</i>	<i>2,2</i>	<i>0,8</i>

4 - OBJECTIFS

La propriété a pour vocation le maintien en bon état de conservation des habitats naturels forestiers tout en assurant la production de bois d'œuvre feuillus de qualité dans le temps avec régénération lente.

Dans ces conditions, la valorisation de l'existant passe par une gestion douce et progressive lors des éclaircies par un traitement en conversion vers une futaie irrégulière. Le maintien du mélange des essences sera vivement recherché avec un étalement progressif des diamètres et une structuration verticale.

Des vieux arbres seront conservés individuellement ou par bouquet à titre d'arbre sénescant. La densité de ces arbres est difficilement évaluable mais l'objectif est d'arriver à 2 à 3 arbres/ha en fin de période.

Les arbres morts ou en décomposition sur pied ou au sol, sauf contexte sanitaire, tempête ou dépérissement collectif (Critère 10.11 du référentiel FSC) seront précieusement conservés.

La gestion en conversion en futaie irrégulière sera appliquée aux types 1 et 2 avec une rotation de coupe de 10 ans, le type 3 sera classé en réserve intégrale.

Même si la chasse n'est pas louée, il faudra veiller lors du développement de la régénération naturelle que la pression du gibier ne soit pas trop forte.

5 - DIRECTIVES DE GESTION

5.1 - Durée d'application

La durée d'application du Plan Simple est de 15 ans (01/01/2022 au 31/12/2036).

5.2 - Règles de culture des peuplements

5.2.1 - Règle du type 1

Lors du premier passage, les modalités de prélèvement seront les suivantes :

- Prélèvement des bois de qualité secondaire au profit des belles tiges,
- Sélection qualitative dominante dans les bois co-dominant,
- Les gros bois seront conservés pour assurer la stabilité du peuplement,
- Récolte des gros bois de hêtre de mauvaise qualité,
- Maintien de la diversité des essences.

Il sera vivement souhaitable d'ouvrir au broyeur des cloisonnements d'exploitation avant toute exploitation.

La rotation des coupes sera fixée à 10 ans avec un prélèvement doux, inférieur à 15 % du volume.

5.2.2 - Règle du type 2

L'objectif est d'abaisser progressivement la densité des tiges pour améliorer la croissance radiale des meilleures tiges et mettre progressivement les tiges de place en croissance libre. Il sera nécessaire d'ouvrir quelques axes d'exploitation pour faciliter le passage des engins. La première intervention a pour objectif d'organiser l'exploitation par la mise en place de cloisonnements tous les 20 m en fonction de la régularité des peuplements et de la topographie. Les éclaircies seront suivies par une mise en valeurs des meilleures tiges d'avenir.

Il s'agit coupes sélectives prudentes, avec un **prélèvement maximum de 25 % du volume lors du premier passage puis 20 % à la rotation de 10 ans.**

5.2.2 - Règle du type 3

Pas d'intervention dans ce type.

6 - PROGRAMMES DE COUPES

- *Type 1 : Chênaie - hêtraie* *Amélioration*
- *Type 2 : Jeune futaie de chêne* *Eclaircie*
- *Type 3 : Aulnaie-frênaie* *Amélioration*

Année	Parcelle	Surface parcourue (ha)	Type 1 (ha)	Type 2 (ha)	Type 3 (ha)
2021	Unique	14,0	11,0	2,2	0,8
2031					

7 - PROGRAMME DES TRAVAUX

7.1 - Soins culturaux

Des cloisonnements seront ouverts au girobroyeur à large espacement dans le type 1 afin de centraliser les engins lors des exploitations et de faciliter ensuite les interventions sylvicoles. Ces dernières consisteront à rabattre le houx au niveau des tâches de régénérations de chêne. Cette intervention interviendra dans un délai de 5 ans après l'éclaircie.

L'objectif n'est pas d'éradiquer ce houx mais d'assurer le développement de la régénération naturelle. Pour limiter les travaux, il sera demandé lors des éclaircies la réalisation de places d'abattage au bûcheron. Nous serons également très favorable à la récolte de houx par une demande de tourneur sur bois.

Année	Surface parcourue	Nature des travaux
2024	11,0	Assistance à la régénération naturelle avec enrichissement en chêne sessile à raison de 800 plants/ha si nécessaire.
2034		

7.2 - Cynégétique

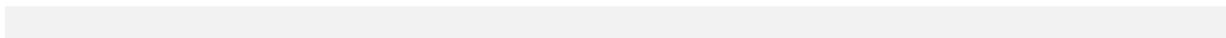
La population du gibier devra être compatible avec la capacité d'accueil du milieu qui devra de plus en plus favorable. En cas de forte fréquentation, il sera somme doute nécessaire d'autoriser quelques prélèvements sélectifs par une location temporaire de la chasse afin de retrouver l'équilibre sylvo-cynégétique.

7.3 - Entretien général

Entretien des périmètres et délimitation des parcelles cadastrales.

Fait le _____, à

Les Co-Gérants,

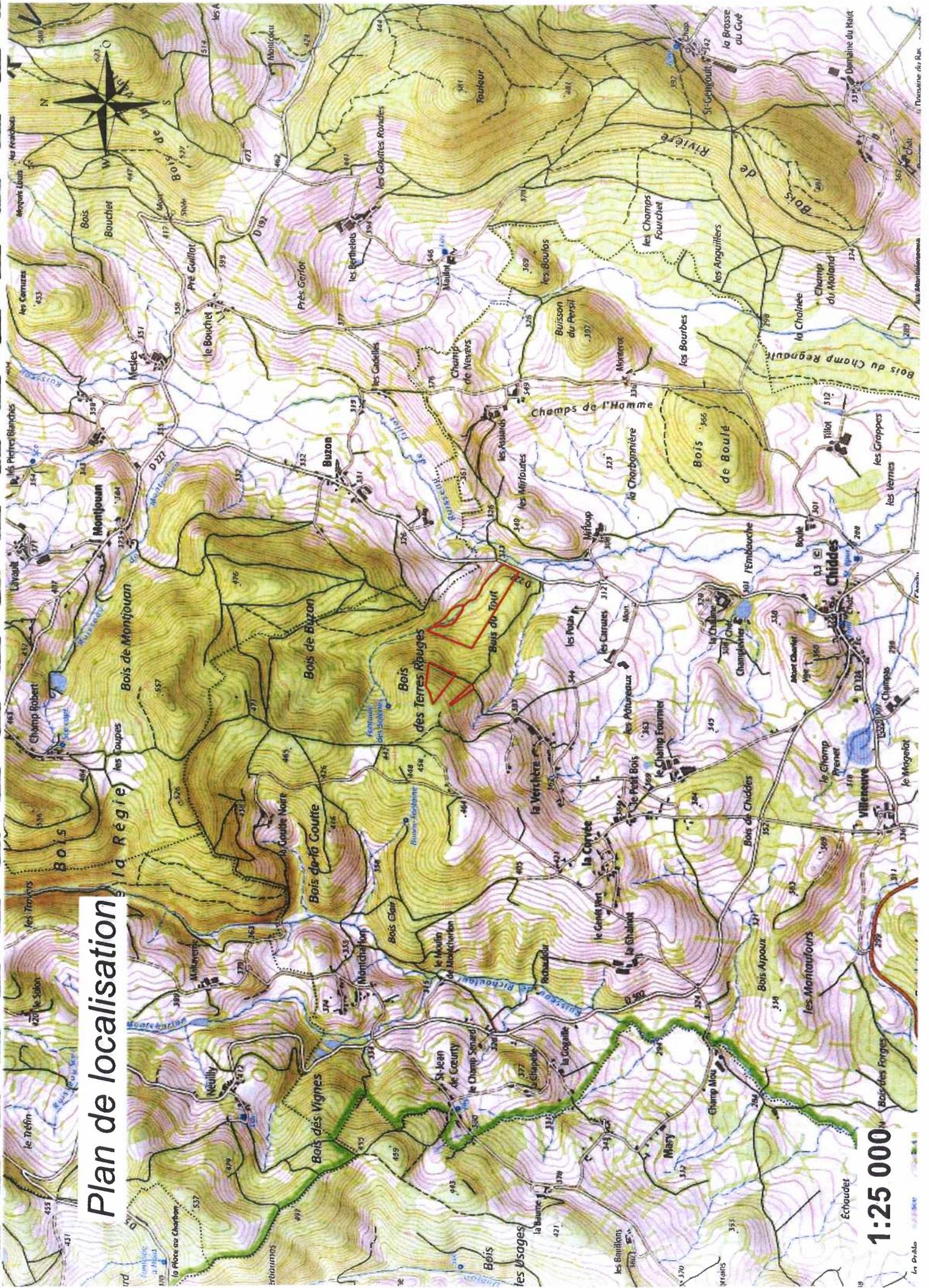


CADASTRE AU 1er Janvier 2022

Département de la Nièvre.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
Commune de Chiddes .			
A	1212		33 a 20 ca
A	1215		2 ha 17 a 40 ca
A	1224p		10 ha 62 a 82 ca (BND)
A	1226		82 a 75 ca
		
	Surface totale		13 ha 96 a 17 ca

Plan de localisation



1:25 000

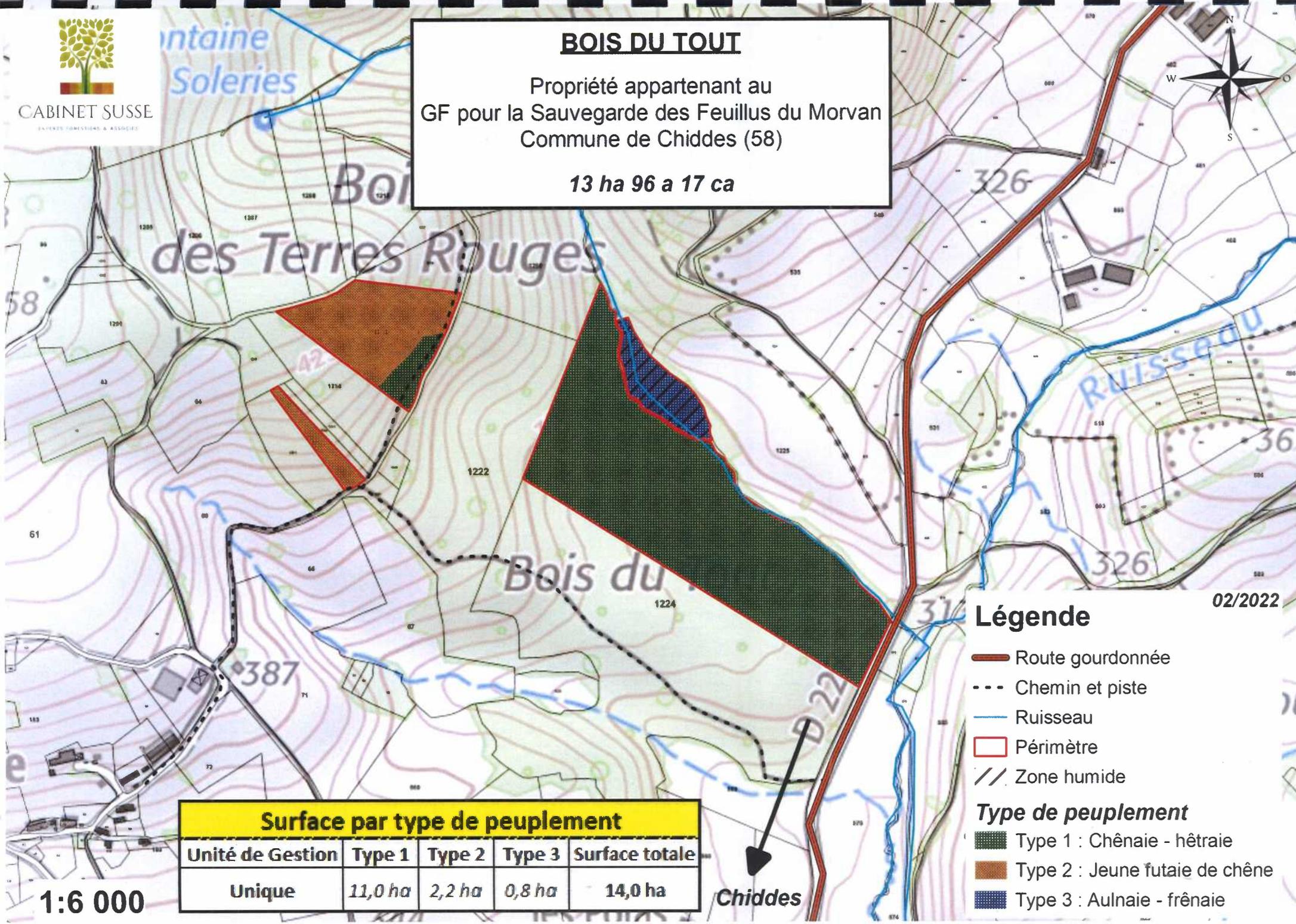
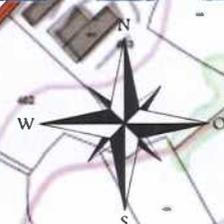


CABINET SUSSE
SAUVES FORÊTIÈRES & ASSOCIÉS

BOIS DU TOUT

Propriété appartenant au
GF pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan
Commune de Chiddes (58)

13 ha 96 a 17 ca



Surface par type de peuplement

Unité de Gestion	Type 1	Type 2	Type 3	Surface totale
Unique	11,0 ha	2,2 ha	0,8 ha	14,0 ha

1:6 000

Chiddes

Légende

- Route goudronnée
- Chemin et piste
- Ruisseau
- Périmètre
- Zone humide

Type de peuplement

- Type 1 : Chênaie - hêtraie
- Type 2 : Jeune futaie de chêne
- Type 3 : Aulnaie - frênaie

02/2022